

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021 A 18H30**  
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille **VINGT-ET-UN, le DOUZE JUILLET** à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Notre Dame d'Oé, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Lefrançois, Maire.

**Date de la convocation du conseil municipal : 05 mai 2021**

**Présents :**

LEFRANCOIS Patrick	MACE Odile	<del>GENET Jean</del>
DRABIK Florence	BOURDIN Ludovic	JAKIC Béatrice
<del>CAMUS Cyril</del>	<del>RAGUIN Delphine</del>	BEURRIER Jean-Luc
BAYENS Michel	<del>FREULON Bernard</del>	BRUERE Christiane
<del>BERTRAND Sylviane</del>	FOUGERON Evelyne	VERNET Marie-France
HUAT Alain	AUDOUX Sylvie	PIQUERAS Catherine
MARCETEAU Christel	BARRAU Chrystelle	BORDIER Loïc
CHANIER Yves	JOUANNEAU Cindy	AMIOT Emmanuel
ASSELIN Guillaume	<del>BUND Arnaud</del>	<del>BERENGER Mathieu</del>

**Secrétaire de séance :** Odile MACE

**Excusés :**

M. Cyril CAMUS qui a donné pouvoir à Mme Florence DRABIK  
Mme Evelyne FOUGERON qui a donné pouvoir à Mme Christel MARCETEAU  
M. Jean GENET qui a donné pouvoir à M. Michel BAYENS  
Mme Delphine RAGUIN qui a donné pouvoir à M. Ludovic BOURDIN  
M. Arnaud BUND qui a donné pouvoir Mme Béatrice JAKIC  
M. Mathieu BERANGER qui a donné pouvoir à M. Jean-Luc BEURRIER  
Mme Sylviane BERTRAND qui a donné pouvoir à Mme Christiane BRUERE  
M. Bernard FREULON qui a donné pouvoir Mme Catherine PIQUERAS  
M. Alain HUAT qui a donné pouvoir à Mme Marie-France VERNET  
Mme Sylvie AUDOUX qui a donné pouvoir à Mme Chrystelle BARRAU

**Absents :**

\*\*\*\*

Le Maire informe le conseil municipal de la situation de crise à la Métropole Tours Val de Loire qui a conduit, suite à la démission du Président Wilfried Schwartz à la réélection complète du bureau exécutif (Président, 20 Vice-Présidents, 10 membres du bureau). Une nouvelle séance d'installation s'est tenue le dimanche 11 juillet 2021, Monsieur Frédéric AUGIS Maire de Joué les Tours a été élu à la majorité Président de la Métropole.

\*\*\*\*

## A- FINANCES

### 1 – Décision modificative n° 2 - budget 2021

Le conseil municipal a délibéré pour approuver une deuxième décision modificative au budget communal 2021. Cette modification porte :

- Des écritures d'ordre entre sections, portant sur les amortissements ;
- Des mouvements entre section pour limiter la location régulière d'un broyeur et investir pour son achat ;
- Des mouvements de crédits en investissement pour ajuster des lignes (Les travaux sur le stade sont plus importants que prévus tandis que les travaux à Oésia sont finalement moins importants que prévus)
- Des mouvements de crédits en investissement pour compenser la hausse des travaux de l'atelier municipal

*PJ : Tableau de décision modificative*



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE approuve la décision modificative n°2 du budget 2021.

### 2 – Marché de travaux – Extension atelier – Information des attributions

Le conseil municipal est informé par le Maire, qui a délégué au conseil municipal, des attributions de marchés pour les travaux d'extension de l'atelier. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 juin pour traiter de l'analyse des offres reçues dans le délai fixé au 14 juin, et conduite par le maître d'œuvre Madame Catherine RIDEAU.

Le Maire présente le compte-rendu de la CAO et explique l'augmentation des 60% de l'enveloppe notamment par la raréfaction des matières premières. Il explique qu'il pourrait y avoir des surprises de dernière minute en fonction des travaux préparatoires des sols, et qu'il n'y a pas de contraintes recensées, ni vis-à-vis des variations possibles des sols comme en d'autres endroits de la ville ni vis-à-vis de la voie ferrée.

M. Asselin explique que les premiers creusements ont eu lieu et que des rendez-vous sont prévus avec l'architecte pour étudier les résultats et faire les choix qui en découlent.

M. Bordier qui siège en CAO émet des réserves quant à l'absence de prise de position de l'architecte en séance. Il exprime également la nécessité de bien suivre les travaux, vu que les entreprises retenues n'ont pas de références connues par l'architecte.

*PJ : Tableau d'analyse des offres & compte-rendu de la CAO*

## **B – ENFANCE-JEUNESSE**

### 2 – Convention avec l'Etat pour l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE)

Le conseil municipal est invité à délibérer pour donner pouvoir au Maire de signer la convention avec l'État dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE). Pour rappel, l'appel à projets vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Il a pour but d'équiper chaque classe avec un vidéo projecteur Interactif, un poste de travail, ainsi que des équipements mobiles mutualisés pour plusieurs classes (packs de tablettes tactiles et d'ordinateurs ultra-portables). Il demande en outre un réseau informatique (déjà existant) ainsi que des ressources et services en ligne pour les élèves (notamment des accès à distance, des mutualisations d'infrastructures numériques au sein de l'école, et un espace numérique de travail).

La convention permet à la collectivité de fixer, en accord avec l'Éducation Nationale, les montants financiers alloués par la commune, le montant maximum de la subvention accordée par l'Éducation Nationale et les procédures nécessaires pour la réclamer.

Le Maire rappelle l'historique de l'installation des VPI mis en place avec l'entreprise Vaugeois en lien avec l'école Dolto c'est-à-dire un remplacement total des anciens TBI devenus obsolètes par des VPI nouvelle génération sur une période de 3 ans et pour un investissement de 25 000 €. La tranche 2019/2020 n' a pu être réalisée, le prestataire ne pouvant reconduire à l'identique l'installation d'un matériel qui avait encore évoluer moyennant une augmentation de 30%.

Madame Mace explique ensuite la mise en place et le fonctionnement du SNEE. Elle explique le fonctionnement en deux tranches, une sur 2021 et une sur 2022.

Le Maire explique qu'il faut optimiser l'utilisation de ces sommes, de ne pas remplacer les VPI récents dans ce dispositif, notamment pour des raisons écologiques, mais aussi bien identifier dans le temps qui prend en charge les coûts de fonctionnement des contrats de maintenance.

*PJ : convention avec l'Etat*

\*\*\*\*\*

## 2021/07 – 02 – ENFANCE-JEUNESSE – CONVENTION SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES (SNEE) AVEC L'ÉTAT

Mme Odile MACE, adjointe à l'éducation, enfance-jeunesse et sport présente le rapport suivant :

VU la demande effectuée dans le cadre de l'appel à projet par la commune ;  
VU la liste des communes retenues publiée par l'Education Nationale sur son site internet ;

Dans le cadre du plan de relance, l'État a lancé un grand appel à projet pour un socle numérique dans les écoles (SNEE), auquel la commune a candidaté et son dossier a été retenu. L'État et la commune doivent donc signer une convention pour fixer les modalités financières et administratives de la perception de la subvention accordée par l'État dans le cadre de cet appel à projet.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la signature de cette convention avec l'État.

\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention ci-jointe ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

## C – RESSOURCES HUMAINES

Le Maire fait le point sur les emplois créés : 3 nouveaux dans l'enfance-jeunesse notamment à la crèche. Il informe le conseil de la mutation d'une Educatrice de Jeunes Enfants qui avait fait acte de candidature sur un poste d'adjoint de direction à la ville de Tours et a été retenue. Un parcours professionnel promotionnel après avoir passé 24 ans au sein de la collectivité oésienne.

Mme MACE explique le processus de recrutement sur l'ensemble des postes en attente (EJE, agents de crèches, contrats PEC, etc). Elle explicite la candidature retenue pour le poste d'EJE à la crèche : une personne ayant déjà fait un poste similaire pendant trois ans en apprentissage.

Elle explique ensuite le poste du CAE concerné en primaire, fléché initialement sur un contrat CDD mais requalifié au vu d'un profil très intéressant rencontré au cours des entretiens.

Le Maire fait un point sur le nombre d'enfants accueillis dans les structures pendant l'été 2021, équivalent à celui de 2019.

### 3 Création d'un emploi aidé au centre de loisirs A l'Abordage

Le conseil municipal est invité à délibérer pour créer un poste pour compléter l'équipe du centre de loisir A l'Abordage. Il y a nécessité de faire évoluer le dimensionnement de l'équipe pour répondre à de nombreuses tâches logistiques et à l'évolution du nombre d'enfants.

## 2021/07 – 03 – RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENCADREMENT DANS LES SERVICES PERISCOLAIRES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI - A RAISON DE 20 HEURES HEBDOMADAIRES

Mme Odile MACE, adjointe à l'éducation, enfance-jeunesse et sport présente le rapport suivant :

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU le budget de la collectivité,  
VU le tableau des effectifs existant,  
CONSIDÉRANT les nécessités de service notamment au service enfance-jeunesse,

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi, dans les conditions fixées ci-après :

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
- Pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 août 2022 ;
- A raison de 20 heures hebdomadaires par semaine en temps annualisé ;
- Au sein des services périscolaires du service enfance-jeunesse municipal.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les employeurs publics, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE :

- **DECIDE** de créer un poste d'agent d'encadrement dans les services périscolaires dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi », à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ;
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures hebdomadaires, en temps annualisé ;
- **INDIQUE** que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC, multipliée par le nombre d'heures de travail ;
- **AUTORISE** M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement.

#### 4 Mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal est invité à délibérer pour approuver la mise à jour du tableau des effectifs suite aux deux délibérations précédentes.

#### 2021/07 – 04 – RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> AOUT 2021

M. le Maire, donne lecture du rapport suivant :

Vu la délibération n°3 du 12 juillet 2021,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le conseil municipal par 27 voix POUR et 0 voix CONTRE met à jour le tableau des effectifs.

<i>Filière</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Grade</i>	<i>Tps de travail</i>	<i>Agent</i>	<i>ETP</i>
Administrative	A	Attaché principal	TC	1	1
Administrative	A	Attaché	TC	1	1
Administrative	B	Rédacteur principal 1ère classe	TC	1	1
<i>Administrative</i>	<i>B</i>	<i>Rédacteur principal 1ère classe</i>	<i>TC</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Administrative</i>	<i>B</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>TC</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	1	1
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	1	1
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TNC - 16H	1	0,46
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC	1	1
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC	1	1
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC	1	1
Administrative	C	Adjoint administratif	TC	1	1
				<b>12</b>	<b>11,46</b>
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	TC	1	1
Technique	C	Agent de maîtrise principal	TC	1	1
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	1	1
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	1	1
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	1	1

Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	1	1
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	1	1
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	1	
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC - 32,50 H	1	0,9286
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC - 31,50 H	1	0,9
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC - 28,50 H	1	0,8143
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC - 28 H	1	0,8
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC - 25,75 H	1	0,7357
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC - 18H	1	0,5143
Technique	C	Adjoint technique	TC	1	1
Technique	C	Adjoint technique	TC	1	1
Technique	C	Adjoint technique	TC	1	1
Technique	C	Adjoint technique	TC	1	1
Technique	C	Adjoint technique	TC	1	1
Technique	C	Adjoint technique	TC	1	0,8
Technique	C	Adjoint technique	TNC - 29,25H	1	0,8357
Technique	C	Adjoint technique	TNC - 28H	1	0,8
Technique	C	Apprenti - agent polyvalent de restauration collective		1	1
Technique	C	Apprenti - CAP travaux paysagers		1	1
Technique	C	Apprenti - CAP travaux paysagers		1	1

**25 22,129**

Sociale	A	Educateur principal de jeunes enfants classe exceptionnelle	TC	1	1
Sociale	A	Educateur principal de jeunes enfants classe exceptionnelle	TC	1	1
Sociale	A	Educateur de jeunes enfants	TNC - 30H	1	1
Sociale	C	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	TC	1	1
Sociale	C	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	TC	1	1
Sociale	C	Agent social	TC	1	1
Sociale	C	ATSEM principal 1ère classe	TC	1	1
Sociale	C	ATSEM principal 1ère classe	TC	1	1
Sociale	C	ATSEM principal 1ère classe	TNC - 25H	1	0,71
Sociale	C	ATSEM principal 1ère classe	TC	1	0,8
Sociale	C	ATSEM principal 2ème classe	TNC - 29H	1	0,83

**11 10,343**

Animation	B	Animateur principal 1ère classe	TC	1	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	TC	1	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TC	1	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TC	1	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TC	1	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TC	1	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TNC - 31H	1	0,89
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TNC-28H	1	0,80

**8 7,69**

Culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	TNC - 8H	1	0,4
Culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	TNC - 6,5H	1	0,19
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine	TC	1	1,00

**3 1,5857**

Police	C	Brigadier - chef principal	TC	1	1
--------	---	----------------------------	----	---	---

**1 1**

*Emplois aidés*

Emploi avenir	C	Polyvalence technique	TC	1	1
Emploi avenir	C	Polyvalence technique	TC	1	1
CUI-PEC Jeunes	C	Enfance - jeunesse - multi-accueil - Farfadets	TC	1	1
CUI-PEC	C	Enfance - jeunesse - maternel	TNC-31H25	1	0,90
CUI-PEC	C	Enfance - jeunesse - maternel	TNC-33H30	1	0,96
CUI-PEC	C	Enfance - jeunesse - primaire	TNC-32H20	1	0,92
CUI-PEC	C	Enfance - jeunesse - primaire	TNC - 27H15	1	0,78
<b>CUI-PEC</b>	<b>C</b>	<b>Enfance - jeunesse - primaire</b>	<b>TNC - 20H00</b>	<b>1</b>	<b>0,57</b>
CUI-PEC	C	Entretien	TNC - 23H45	1	0,68
CUI-PEC	C	Entretien	TNC - 20H45	1	0,59
CUI-PEC	C	Entretien	TNC 20H45	1	0,59

**10 8,99**

<b>70</b>	<b>63,19</b>
-----------	--------------

\*\*\*

Le Maire rappelle que Madame Elodie Verryser nouvelle Directrice Générale des Services prendra ses fonctions le lundi 23 août.

Il rappelle également dans le calendrier des manifestations les évènements à venir en septembre :

- Le forum des associations le samedi 11 septembre à Oésia
- Le vide-grenier (dont la collectivité devra exceptionnellement assurée la logistique en appui du Comité des Fêtes) le dimanche 12 septembre

Le Maire rappelle également que le feu d'artifice sera tiré le demain soir et qu'il convient pour des raisons de sécurité de modifier le plan de circulation dans le secteur de la Perrée. Il mentionne avoir demandé un renfort des gendarmes pendant une demi-heure ainsi que de recourir à de nombreux bénévoles en raison du fait qu'il s'agit à cette date du seul feu d'artifice dans le périmètre Nord de Tours.

Le maire termine la séance en souhaitant à chacun, en cette période estivale, d'excellentes vacances.

\*\*\*

La séance est levée à 19h40.

Emargement des conseillers municipaux présents

LEFRANCOIS Patrick	MACE Odile	<del>GENET Jean</del> <b>Donne pouvoir à Michel BAYENS</b>
DRABIK Florence	BOURDIN Ludovic	JAKIC Béatrice
CAMUS Cyril <b>Donne pouvoir à Mme Florence DRABIK</b>	RAGUIN Delphine <b>Donne pouvoir à M. Ludovic BOURDIN</b>	BEURRIER Jean-Luc
BAYENS Michel	<del>FREULON Bernard</del> <b>Donne pouvoir à Mme Catherine PIQUERAS</b>	BRUERE Christiane
<del>BERTRAND Sylviane</del> <b>Donne pouvoir à Mme Christiane BRUERE</b>	FOUGERON Evelyne <b>Donne pouvoir à Mme Christel MARCETEAU</b>	VERNET Marie-France
<del>HUAT Alain</del> <b>Donne pouvoir à Marie-France VERNET</b>	AUDOUX Sylvie <b>Donne pouvoir à Mme Chrystelle BARRAU</b>	PIQUERAS Catherine
MARCETEAU Christel	BARRAU Chrystelle	BORDIER Loïc
CHANIER Yves	JOUANNEAU Cindy	AMIOT Emmanuel
ASSELIN Guillaume	<del>BUND Arnaud</del> <b>Donne pouvoir à Mme Béatrice JAKIC</b>	<del>BERENGER Mathieu</del> <b>Donne pouvoir Jean-Luc BEURRIER</b>